

L'an deux mille dix-sept le Vingt et un Juin à 20h00 le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie BOISAUBERT, Maire

Etaient Présents :

Mmes BOISAUBERT Stéphanie - GRANGEOT Christelle — GIRAUD-JACQUIGNON Clémence
- DEVIDAL Joëlle -

&

Mrs MEYER Constant - NICOUD Florent - PERROT Gilbert - DECOMBIS Erick – ALPHANT Florent – RACAMIER André

Absents excusés : Mme ORERO Christine

Mrs BONNETAIN Philippe – DESORMAIS Jérôme – HAOUIZEE Régis

Pouvoir à : Mr BONNETAIN Philippe à Mme BOISAUBERT Stéphanie

Mr DESORMAIS Jérôme à Mr DECOMBIS Erick

Mr HAOUIZEE Régis à Mr MEYER Constant

Ordre du Jour :

- 1 Commission Urbanisme :
- Point sur le PLU
- 2 Commission Travaux / Bâtiments :
- Point sur les dossiers
- 3 Commission Voirie :
- Point sur les dossiers
- 4 Gestion du Personnel :
- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe / avancement de grade : délibération
- 5 Commission Association :
- Compte-rendu du Conseil d'école
- Compte-rendu réunion des Affaires Scolaires
- NAP / Rythmes scolaires : information
- 6 Commission Environnement :
- Signature d'une convention avec Nature Vivante dans le cadre des NAP / délibération
- 8 Questions diverses :
- Radar météo : délibération
- Maître Autel : information
- Avancée du projet de fusion CCPR : information
- Sénatoriales : information

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Monsieur DECOMBIS Erick est nommé secrétaire.

1 – COMMISSION URBANISME :

La prochaine séance de travail portera sur la finalisation du règlement du PLU sur lequel quelques observations ont été apportées.

Quelques demandes individuelles seront étudiées.

Certains documents sont partis à l'équipement pour voir si tout est conforme.

L'arrêt du PLU est prévu le lundi 18 septembre ; puis il sera envoyé aux organismes compétents.

L'enquête publique aura lieu fin d'année et/ou début 2018 pour une validation au printemps 2018.

Rappel : le projet de zonage du PLU est consultable sur le site internet de la commune et en mairie.

2 – COMMISSION TRAVAUX / BATIMENTS :

- Chemin piéton : un garde-corps sera mis en place à la sortie en haut du chemin.

- Accessibilité Agence Postale ; des bandes podotactiles sont en commande et devront être installées.

- Bar Restaurant de la Poste : les travaux devraient intervenir cet été.

- Boulodrome : une servitude existe bien pour l'accès à la cave : réfléchir aux travaux avec l'Association Amicale Boules.

- Réfection des bandeaux de la mairie et de la SAR : en attente de la mise à jour des devis.

- Visiophone : il faut monter un cahier des charges : assez complexe.

- La vitre de l'école (hublot) n'est pas encore changée.

- Les chaises de la cantine (maternelles) seront mises en peinture cet été.

- Voir s'il est possible de changer la pompe de la fontaine devant la mairie.

- Les fenêtres des logements de la cure seront changées en septembre : le devis a été validé.

- Le bloc des boîtes aux lettres sera revu à l'automne.

- La mise en place d'un blason devant la mairie est abandonnée ; un olivier sera planté en lieu et place et des bancs seront installés.

- A l'ancien cimetière, la croix doit être restaurée : devis en cours

- Une boîte à lire sera mise en place à l'automne.

Arrivée de Alphant Florent : 20h15

- en Miançon, il faut prévoir une convention entre Mr Pras (Miançon) et la mairie pour installer un miroir (éventuellement sur le montant du hangar) pour la visibilité de circulation, et l'emplacement d'un abri bus.

- Remise en état du regard proche du point propre rue du stade.

- Deux tables et deux bancs ont été installés à la table d'orientation dont 1 table adaptée pour les personnes à mobilité réduite.

Arrivée de Nicoud Florent : 20h25

- Réhabilitation du foyer : un groupe de travail sera mis en place en septembre afin de réfléchir à l'avenir du foyer.

3 – COMMISSION VOIRIE :

Pour les travaux d'accessibilité (place handicapé mairie / école), l'enrobé sera effectué par la société EIFFAGE début juillet (mairie / nouveau cimetière / chemin piéton).

Prévoir la délivrance d'un arrêté d'alignement, suite à l'annulation de la convention de Mr et Mme Martinez.

Demande de validation d'une demande d'alignement route de la Forge (ancienne maison Durand).

4 – GESTION DU PERSONNEL :

Pour information, Johnatann Burlat a terminé son contrat hier.

- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe / avancement de grade : délibération

Madame Le Maire rappelle que la Commune de Bellegarde-Poussieu travaille avec le Centre de Gestion de l'Isère concernant le personnel communal sur le plan des carrières et autres.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Avril 2008 sur laquelle l'assemblée délibérante avait fixé le Taux de 100 % pour tous les grades, suite à la proposition du Centre de Gestion en date du 11 Avril 2008.

Madame Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé, par ce même Centre de Gestion pour l'année 2017 une procédure d'avancement de grade par ancienneté de catégorie C pour un poste, indiqué comme suit :

- Grade d'origine : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2^{ème} classe
- Grade d'avancement : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe

Cet avancement de grade prend effet au 1^{er} Janvier 2017.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité des votants, la proposition d'avancement de grade pour l'année 2017 pour un agent comme nommée ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de procéder à la création de ce nouveau grade à la date indiquée ci-dessus, et à la suppression du grade d'origine,

Délibération 29/2017.

5 – COMMISSION ASSOCIATIONS :

- Compte-rendu du Conseil d'école

L'effectif pour la rentrée 2017/2018 sera de 86 élèves. Pas de fermeture de classes.

L'instituteur Pascal Tournoud part dans un autre établissement ; il est nommé Directeur à Crolles.

A ce jour, nous ne connaissons pas le nom de son successeur. Mickaël Evrard et Laëtitia Sarrio seront présents à la rentrée ; Laëtitia devrait reprendre à ¾ temps ; une personne complétera le temps restant.

- Compte-rendu réunion des Affaires scolaires

Les horaires de la garderie restent inchangés ; il en est de même pour la cantine.

Le tarif reste identique à 1euro la demi-heure.

Le changement de personnel sera pour la garderie : un personnel sera recruté pour la rentrée en garderie. Le poste a été proposé à Karine Aucagne, qui a déjà effectué des remplacements : elle sera sur un poste de garderie et un poste d'agent d'entretien en remplacement d'Isabelle Denaud qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Le contrat est établi pour l'année scolaire.

Parution du décret sur les rythmes scolaires, pouvant éventuellement autoriser ou non le retour à une semaine scolaire sur 4 jours : pour la rentrée 2018/2019, il faudra éventuellement anticiper sur les horaires de l'école dès mars 2018, en concertation avec les communes du territoire.

- NAP / Rythmes scolaires : information

Pas de changement pour l'année 2017/2018 ; les TAP sont maintenus.

Pour cette année, il est mis en place un atelier temps libre ouvert à tous les niveaux, mixité des tranches d'âge ; le but étant de favoriser les échanges entre petits et grands.

6 – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

- Signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers sur la nature : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Nature Vivante et la Commune sont de partenaires de longue date. Dans ce cadre, la Commune a sollicité Nature Vivante pour mettre en place des ateliers nature à l'école communale, dans le cadre des activités périscolaires.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la présente convention a pour objet de définir les obligations de chacune des parties. La Commune coordonne l'ensemble des ateliers (encadrés par Nature Vivante ou non) notamment pour tout ce qui concerne le matériel et les inscriptions. Nature Vivante met en place les ateliers nature, assure la qualité pédagogique de la prestation ainsi que la sécurité des enfants dont elle a la charge.

La convention prend effet à compter du 4 Septembre 2017 et cesse le 6 Juillet 2018 : sans changement important de la part de l'une ou l'autre des parties, la convention est renouvelable, sur simple avenant, avant la date de fin de ladite convention.

Le coût financier de ces ateliers s'élève à 75 euros par séance : le nombre prévisionnel d'ateliers étant de 36 pour l'année, soit un coût total de 2 700 euros pour l'année scolaire 2017/2018.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la proposition de convention telle qu'indiquée ci-dessus et annexée à la présente délibération,
- **ACCEPTE** le montant du coût financier à engager,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 30/2017.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- Radar météo : délibération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le risque de grêle est au cœur des préoccupations : perte de chiffre d'affaires, de clientèle, désagréments contractuels, radiation par les assureurs... Ainsi les conséquences de la grêle sur les cultures et leur activité sont extrêmement lourdes.

Les risques orageux deviennent de plus en plus difficiles à prévoir et les modèles météo disponibles ne peuvent répondre à cette demande. En effet les instabilités de l'atmosphère donnent vie à des Cellules orageuses, celles-ci s'acheminent au-dessus des exploitations quelle que soit l'heure de la journée ou de la nuit !

Ainsi dans ce contexte incertain, les solutions dont nous disposons par le biais de l'Association Paragrêle peuvent parfois ne pas paraître pleinement satisfaisantes.

Il existe un système de connexion dénommé SKYDETECT (efficacité et sérénité) de la société Selerys, sentinelle anti-grêle 24h/24h, 7j/7, 365 jours/an. L'alerte arrive par connexion sur un mobile et ordinateur.

Skydetect assure une couverture météo pour les phénomènes orageux sur une zone de surveillance de 60 km ; pour une utilisation optimale des systèmes de protection, les agriculteurs doivent être basés dans la zone de « protection » de diamètre de 30 km ; l'information intervient jusqu'à 30 minutes avant de l'arrivée de cellules orageuses dangereuses.

Lors de la dernière réunion de l'Association Paragrêle, il a été jugé qu'une connexion par commune serait nécessaire, et que la personne qui aurait réception de l'information transmette celle-ci par message aux autres collègues.

Ce moyen d'information reste sur une base locative certes mais qui permet de faire avancer les projets sans endommager financièrement les exploitations.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de cette sentinelle radar météo sur la Commune sous forme d'un système de connexion.

Il en résulte un coût financier pour la licence de 800,00 euros H.T. par an, avec un engagement de 3 ans.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix pour – 1 contre – 3 abstentions :

- **APPROUVE** la mise en place d'une sentinelle radar météo sur la Commune par voie de connexion,
- **ACCEPTE** le montant du coût financier à engager,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 31/2017.

- Maître Autel : information

Mr Rigal a ramené le Maître Autel : la facture fournie a été réglée.

Il y a une dizaine de jours, le compte-rendu de la réunion du 17 janvier de la commission départementale des Objets mobiliers a été reçu en mairie ; il confirme l'avis favorable à l'inscription du Maître Autel au titre des monuments historiques.

Un mail a été envoyé à Mme Vincent pour la suite à donner à ce dossier.

- Avancée du projet de fusion CCPR : information

Le 10 Juillet sera établi l'état des lieux de l'avancée du projet de fusion avec la CCPR.

En septembre, le Conseil Communautaire se prononcera sur la concrétisation de ce projet.

- Sénatoriales : information

Une séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 30 Juin prochain (date obligatoire) en vue du choix des délégués et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Pour information : la boulangerie sera fermée du 27 juin au 11 juillet.

Madame Le Maire clôt la séance à 21h35.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Ont signé les membres présents